

Envoyé en préfecture le 22/05/2024

Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le

ID: 074-217402981-20240522-DEC24_ST_045-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

2024 - 045

Objet : Occupation du domaine public - Placette des Aquarelles Installation de présentoirs à marchandises et de distributeur réfrigéré Franchise consentie sur la redevance due par la société CLEOFA

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22, 5° du code général des collectivités territoriales, relatif à la conclusion et à la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze

Vu l'article susvisé et les délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021.0061 du 21 mai 2021,

Vu l'arrêté N°2018-215 du 27 septembre 2018 réglementant l'occupation temporaire du domaine public,

Vu la décision N°2020-037 du 28 juillet 2020 fixant les tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1er août 2020,

Vu la demande d'occupation du domaine public faite par la société CLEOFA, relative à l'occupation d'une superficie de 12 m² (deux fois 6 m²) devant son établissement L'EFFET VRAC, situé au 2 Les Places - 74100 Vétraz-Monthoux, dans le but d'installer un présentoir à marchandises et un distributeur réfrigéré,

Considérant la volonté municipale d'aider au maintien de l'activité des commerces,

DÉCIDE

D'accorder une franchise sur la redevance d'occupation du domaine public due par la société CLEOFA dans le cadre de sa demande. Sur la période du 01 juin 2024 au 31 mai 2025 :

la redevance initiale de 3€ le m²/mois sera réduite à 1 €/mois.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vetraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

> Vétraz-Monthoux, le Le Maire,

22 MAI 2024

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-lutten-en-Genevois, le

publis